

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 5 MAI 2011****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 5 mai 2011*

Aujourd'hui, à treize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 8 Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.